

RÉPUBLIQUE FRANÇAISE
DÉPARTEMENT DE L'HÉRAULT
CANTON DE LODÈVE

## COMMUNAUTÉ DE COMMUNES LODÈVOIS ET LARZAC

### EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU BUREAU COMMUNAUTAIRE

numéro
BC_221110_03

L'an deux mille-vingt deux, le dix novembre,  
Le Bureau communautaire, dûment convoqué le quatre novembre deux mille vingt-deux, s'est réuni en session, salle du conseil de l'Espace Marie-Christine BOUSQUET, sous la Présidence de Jean-Luc REQUI.

nombre de membres	
en exercice	14
présents	13
exprimés	13
vote	
pour	13
contre	0
abstention	0

Présents :

Jean-Paul PAILHOUX, Claire VAN DER HORST, Jérôme VALAT, Jean TRINQUIER, Bernard GOUJON, Gaëlle LEVEQUE, Jean-Marc SAUVIER, Fadilha BENAMMAR KOLY, David BOSCH, Frédéric ROIG, Valérie ROUVEIROL, Jean-Luc REQUI, Daniel VALETTE.

Absent :

Daniel FABRE.

<b>OBJET :</b>	<b>Demande de subvention de fonctionnement auprès de la Direction régionale des affaires culturelles Occitanie pour les actions culturelles de Résurgence, saison et festival des arts vivants de l'année 2023</b>
----------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

**VU** le Code général des collectivités territoriales, le Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT), notamment les articles L.2122.22 et suivants et L.5211-1 et suivants et plus précisément l'article L.5211-10,

**VU** la délibération n°CC\_200728\_02 du Conseil communautaire du 28 juillet 2020 par laquelle le Conseil communautaire délègue au Bureau la prise de délibération prévue aux articles du CGCT sus-visés,

**CONSIDÉRANT** que « Résurgence, saison et festival des arts vivants » porte une politique culturelle dédiée aux arts vivants dans leur diversité tout au long de l'année sur l'ensemble du territoire Lodévois et Larzac,

**CONSIDÉRANT** que, dans ce cadre, des actions culturelles visant notamment à toucher et impliquer la jeunesse sont spécifiquement mises en place chaque année dans une perspective de généralisation de l'éducation artistique et culturelle

**CONSIDÉRANT** que cette opération est estimée à soixante dix sept mille euros Toutes Taxes Comprises (77 000 € TTC) pour les actions suivantes :

	budget total de l'action	montant de la subvention demandée
- parcours amateur...	20 000 euros	5 000 euros
- parcours scolaires...	18 000 euros	5 000 euros
- les scolaires associés	19 000 euros	5 000 euros
- la ville en scène.....	20 000 euros	5 000 euros

**Oùï l'exposé de Jean-Luc REQUI et après en avoir délibéré, le Bureau communautaire :**

- **ARTICLE 1 : SOLLICITE** une subvention d'un montant de vingt mille euros (20 000 €) auprès de la DRAC Occitanie pour les actions culturelles de Résurgence, saison et festival des arts vivants de l'année 2023, dont le budget global est estimé à soixante dix sept mille euros toutes taxes comprises (77 000 € TTC)
- **ARTICLE 2 : AUTORISE** le Président, ou son représentant, à effectuer toutes les démarches nécessaires à l'exécution de la présente délibération et à signer tous les documents y afférents,
- **ARTICLE 3 : PRÉCISE** que la recette correspondante sera inscrite au budget principal, chapitre 74, article 74718,
- **ARTICLE 4 : DIT** que le présent acte sera inscrit au registre des délibérations et sera transmis au service du contrôle de légalité

Ainsi fait et délibéré les jours mois et an susdits et ont les délibérants signé au registre,  
Pour extrait certifié conforme au registre des délibérations.

Le Président,  
Jean-Luc REQUI

